

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : **CFTR**

Date : 2020-07-13

Nombre de signalements de violence : 2

Nombre de signalements d'intimidation : 0

Nombre de plaintes : 0

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

Défi : Mettre en place un protocole adapté visant à lutter contre la violence et l'intimidation au CFTR compte tenu de la courte durée de la formation.

Objectif : Donner à tout le personnel du CFTR un outil supplémentaire d'interventions efficaces, soit de les doter d'une équipe d'intervention (direction et responsable du dossier) dans le but de les encourager à intervenir et ce, de façon adéquate.

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

- **Les mesures de prévention** : Oui : Présenter le code de vie ainsi que le plan de lutte et le billet de signalement version papier à tous les nouveaux groupes d'élèves. Placarder les murs d'affiches dénonçant la violence et l'intimidation au CFTR. Annoncer le plan de lutte sur notre site internet ainsi qu'un billet de signalement électronique. Formation sur la gestion de classe à tout le personnel enseignant. Rencontre avec tout le personnel de soutien pour leur faire part du plan de lutte.
- **Les modalités de signalement et de consignation** : Oui : Le billet de signalement version papier dans le Guide de l'élève. Le billet version électronique sur notre site internet. L'accès direct via le bureau des directions adjointes, de la direction du centre et de la responsable du dossier pour faciliter les signalements. Tous les signalements sont consignés sous clé dans le bureau de la responsable du dossier dans le but de garder l'anonymat et la confidentialité.
- **Les mesures éducatives et de sanction** : Oui : La responsable du dossier est formée pour faire les interventions nécessaires auprès des personnes impliquées. Le code de vie prévoit des mesures éducatives et de sanctions par un processus gradué d'intervention.
- **Les mesures de soutien** : Oui : Rencontrer les personnes impliquées (par la responsable du dossier) et faire les références externes nécessaires, au besoin.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Les difficultés rencontrées : <ul style="list-style-type: none">• Aucune.
Les éléments facilitants : <ul style="list-style-type: none">• Bonne réception du plan et adhésion de l'ensemble du personnel.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves : <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation à l'importance d'intervenir et de dénoncer.• Valorisation d'un mode de communication approprié en tout temps.• Intervention préventive.	Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel : <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation à une communication respectueuse envers ses pairs et le personnel.• Sensibilisation à ne pas tolérer des actes ou des propos inappropriés.• Sensibilisation à l'utilisation de la discussion constructive et la résolution de problèmes.	N/A	N/A



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- L'équipe du CFTR recommande que le plan de lutte soit maintenu tel quel pour l'année 2020-2021.

L'évaluation du plan de lutte de l'école : **CFTR** sera approuvée par le Comité de gestion du CFTR **lors de la rencontre du** _____. No de résolution : à venir